

CONCEPT PEDAGOGIQUE APEMS (ACCUEIL POUR ENFANTS EN MILIEU SCOLAIRE)

Version 2025 - 2026

Table des matières

1.	Préambule.....	2
2.	Présentation de la structure	2
3.	Encadrement professionnel.....	2
3.1	Éducateurs parascolaires	2
3.2	Personnel auxiliaire.....	2
4.	Missions générales.....	3
4.1	Sécurité	3
4.2	Animation.....	3
4.3	Règles de vie en collectivité	3
5.	Missions pédagogiques.....	4
5.1	Développement de l'autonomie	4
6.	Missions sociales.....	4
6.1	Des expériences variées.....	4
6.2	Inclusivité	5
6.3	Le lien	5
7.	Missions de collaboration.....	5
7.1	Avec la famille	5
7.2	Avec le réseau	5
7.3	Avec les partenaires	6
8.	Mission de santé	6
9.	Conclusion.....	6

1. Préambule

Ce concept pédagogique est un document de référence qui guide notre pratique professionnelle sur les plans éducatif et pédagogique. Il définit les objectifs et les valeurs de l'institution, tout en précisant la ligne pédagogique suivie par l'équipe dans l'accompagnement quotidien des enfants. Il décrit également les moyens mis en place pour atteindre ces objectifs.

Élaboré collectivement par l'équipe éducative, ce projet pédagogique est un document évolutif. Il fait l'objet de discussions régulières afin de rester adapté aux besoins des enfants et à la pratique professionnelle.

2. Présentation de la structure

L'APEMS est un dispositif d'accueil parascolaire pour les enfants de la 5P à la 8P, proposé par la Commune de Prangins. Depuis 2020, l'accueil est assuré en continu de 07h00 à 18h30 pendant les périodes durant lesquelles les enfants ne sont pas en classe. L'autorisation d'exploiter est délivrée par le Service Cantonal de l'Accueil de Jour des Enfants (SCAJE). Cette autorité vérifie que les directives de l'Etablissement Intercantonal de l'Accueil Parascolaire (EIAP) sont bien respectées.

3. Encadrement professionnel

3.1 Éducatrices parascolaires

Trois professionnels de l'éducation et du travail social assurent l'accompagnement quotidien des enfants. Leur mission principale consiste à soutenir le développement global de l'enfant à travers l'observation, l'animation d'activités et la mise en place d'un cadre éducatif structurant.

Ils sont également référents métiers : ils partagent leurs connaissances avec l'équipe de personnel auxiliaire afin d'assurer une ligne pédagogique uniforme. Enfin, les éducatrices collaborent avec les familles et les partenaires du réseau.

3.2 Personnel auxiliaire

Le personnel auxiliaire participe activement à l'encadrement et contribue à la qualité de l'accueil. De plus, il assure certains aspects logistiques, tels que le service du repas de midi, la préparation du goûter, et également certaines tâches d'intendance. Présents tout au long de la journée, ils apportent une aide précieuse pour l'observation des enfants et la transmission d'informations.

■ Une organisation complémentaire

Les éducatrices et les auxiliaires exercent des fonctions distinctes mais complémentaires. Chacun a un rôle défini au sein de l'équipe, et la coordination de leurs missions permet de garantir un encadrement cohérent et de qualité.

L'équipe est supervisée par un responsable pédagogique, également présent sur le terrain. Ce dernier, veille notamment à l'application des normes d'encadrement, du concept pédagogique ainsi qu'à la cohérence des pratiques professionnelles.

4. Missions générales

4.1 Sécurité

Physique, psychique ou affective, la sécurité est la priorité des adultes encadrants. Ils sont chargés de veiller au contrôle des présences des enfants, de signaler toute absence non prévue aux représentants légaux et de s'assurer du bon départ des enfants. Cela inclut la vérification de l'heure de départ si l'enfant est titulaire d'une décharge, ainsi que la confirmation que l'adulte venu chercher l'enfant est bien autorisé par les représentants légaux.

La sécurité physique implique de garantir un environnement et des activités adaptées à l'âge des enfants. Les encadrants sont présents et vigilants en tout temps, afin de prévenir les risques d'accidents.

La sécurité psychique et affective repose d'une part sur une approche fondamentalement bienveillante et respectueuse de l'adulte envers chacun, mais également sur une supervision attentive des interactions entre enfants.

Enfin, le consentement de l'enfant est central. Chaque soin prodigué constitue une demande à l'enfant, qui est en droit de refuser.

4.2 Animation

Dans le but de développer leur autonomie, les enfants ont accès tout au long de la journée à différents jeux d'intérieur et d'extérieur. De plus, pour contribuer à leur épanouissement personnel, leurs propositions spontanées d'activités sont les bienvenues. Dans la mesure du possible, les encadrants sont là pour les aider à les mettre en place.

Par ailleurs, les encadrants proposent et organisent des activités variées, telles que des sorties à thème, des ateliers créatifs ou culinaires, ainsi que des visites d'intervenants externes. Des activités pédagogiques sont également organisées, permettant aux enfants de développer des compétences pratiques tout en s'amusant.

4.3 Règles de vie en collectivité

Les règles constituent un repère essentiel pour vivre en collectivité, offrir un cadre sécurisant et accompagner le développement de l'enfant.

Lorsqu'une règle est transgressée, l'enfant est accompagné à comprendre la situation, à prendre conscience des conséquences de ses actes et, dans la mesure du possible, à les réparer.

Des mesures peuvent être prises en fonction du contexte et un contact avec les représentants légaux est envisagé, si la situation l'exige.

Un cadre partagé, pour les enfants comme pour les adultes

À l'APEMS, les règles et les valeurs s'appliquent à tous : enfants comme adultes !

L'interdiction formelle de toute forme de violence, le respect des personnes et du matériel, l'écoute et le dialogue ne sont pas seulement des principes à transmettre, ce sont des repères à incarner.

En incarnant les mêmes valeurs au quotidien et en appliquant les mêmes règles les adultes offrent un cadre auquel les enfants peuvent s'identifier et prendre exemple.

5. Missions pédagogiques

5.1 Développement de l'autonomie

Au quotidien, les enfants sont encouragés à faire des choix, prendre des initiatives ou encore assumer des tâches. Le développement de leur autonomie repose à la fois sur leur responsabilisation et leur autodétermination. Les enfants peuvent choisir librement s'ils souhaitent jouer à l'intérieur ou à l'extérieur, à condition de l'annoncer à un adulte. Ils peuvent décider de s'inscrire à une activité ou de jouer librement, mais doivent alors assumer leur choix jusqu'au bout.

Débarrasser la table, vider son assiette, ranger les jeux ou encore nettoyer après avoir sali quelque chose, sont autant de tâches que les enfants sont amenés à assumer.

L'apprentissage de l'autonomie est également mis en avant par une approche éducative qui vise à accompagner l'individu au lieu d'agir à sa place. Dans cette optique, les encadrants aident les enfants à résoudre leurs conflits en se positionnant comme médiateurs, privilégiant ainsi l'écoute, la communication non-violente et la collaboration.

■ Accompagner la résolution de conflit

Lorsque des conflits émergent entre enfants, les encadrants ne se contentent pas d'intervenir pour "faire cesser" le désaccord. Ils entraînent les enfants à utiliser les principes de la communication non-violente de Marshall B. Rosenberg.

Ils prennent le temps d'écouter chaque enfant, de les aider à formuler ce qu'ils ont vécu, à exprimer ce qu'ils ressentent et à chercher ensemble une solution. Cet accompagnement vise à rendre les enfants progressivement capables de réguler eux-mêmes leurs différends de manière respectueuse.

■ Formuler des excuses réparatrices

Formuler des excuses qui soient à la fois sincères et réparatrices n'est pas une mince affaire. Les encadrants guident les enfants dans ce processus. L'enfant commence par prendre la responsabilité de ses actes, puis reconnaît l'émotion de l'autre afin de mettre en avant l'empathie. Une fois cela fait, alors les mots d'excuses peuvent être formulés.

6. Missions sociales

6.1 Des expériences variées

L'APEMS vise à préparer les enfants à l'avenir en les sensibilisant à la richesse de la diversité, tout en cultivant un esprit d'ouverture, de respect, de tolérance, de solidarité et de bienveillance au quotidien. L'équipe éducative est attentive aux dynamiques de groupe et à la place de chacun dans les espaces partagés. L'objectif est d'offrir aux bénéficiaires une diversité d'ateliers et de jeux, leur permettant d'explorer librement sans être limités par des stéréotypes. Cette attention permet d'offrir une palette d'expériences riches et équilibrées, favorisant le développement de compétences variées. Ainsi, l'APEMS œuvre à offrir un cadre inclusif propice à l'expérimentation et à la découverte de soi.

■ Partager les espaces autrement

À l'APEMS, nous observons régulièrement que certains jeux ou espaces sont spontanément investis différemment selon le genre des enfants. Sans interdire ni décourager ces élans, nous cherchons à favoriser une répartition plus équilibrée en proposant des alternatives ou en réservant certains espaces à d'autres types de jeux pour permettre à chacun d'y trouver sa place.

6.2 Inclusivité

À l'APEMS, chaque enfant doit pouvoir se sentir accueilli, reconnu et légitime, quels que soient ses besoins, ses caractéristiques personnelles ou son rythme de développement. Nous veillons à ce que notre devoir d'inclusivité s'illustre par des actions éducatives concrètes et observables.

L'inclusion ne se limite pas à la présence physique : elle implique la possibilité de participer activement aux activités. Pour cela, la collaboration avec les familles et le réseau est essentielle. Des aménagements peuvent être requis, et une attention constante à nos pratiques s'impose.

6.3 Le lien

Les enfants ont besoin de repères stables et d'un soutien bienveillant dans les différentes situations qu'ils rencontrent. Nous mettons un point d'honneur à développer un lien de confiance avec chaque enfant accueilli, afin que les adultes présents soient perçus comme une ressource disponible et soutenante.

Cependant, la seule présence ne suffit pas toujours. Il est de notre responsabilité de diversifier les moyens d'expression. A cet effet, une boîte à messages verrouillée est mise à disposition, permettant à chacun d'exprimer librement une inquiétude ou une demande, en toute confidentialité.

7. Missions de collaboration

7.1 Avec la famille

Un accueil de qualité repose sur une relation de confiance et de respect mutuel entre l'équipe éducative et les représentants légaux. Nous souhaitons construire un partenariat solide avec les familles afin d'assurer une continuité et une cohérence entre la maison et la structure d'accueil.

Les familles sont invitées à transmettre toutes les informations utiles concernant leur enfant, qu'il s'agisse de santé, de changements familiaux ou de besoins particuliers. L'équipe, quant à elle, veille à informer les représentants légaux de tout événement significatif concernant leur enfant et se rend disponible auprès des familles pour échanger, si un besoin se fait sentir.

Deux temps forts sont organisés chaque année pour nourrir ce lien : une réunion de parents en début d'année scolaire autour d'un thème, et un après-midi portes ouvertes pour présenter la structure.

7.2 Avec le réseau

Etablissement scolaire Nyon-Jura-Prangins

L'APEMS de Prangins bénéficie de la proximité géographique du bâtiment scolaire. Cette proximité favorise les échanges entre les deux institutions afin d'offrir un encadrement de qualité. Le partage d'observations ou d'informations entre celles-ci promeut la pluridisciplinarité dans la prise en charge de l'enfant. Il est cependant important de noter que tout échange d'informations privées concernant les enfants ou leurs familles fait l'objet d'une information aux représentants légaux.

L'établissement scolaire Nyon-Jura-Prangins bénéficie d'acteurs de réseaux sur lesquels l'APEMS peut compter. On peut notamment citer les éducateurs en milieu scolaire, l'infirmière scolaire, la conseillère école-familles, les psychologues, psychomotriciens et logopédistes du PPLS, mais aussi les doyens et le corps enseignant.

7.3 Avec les partenaires

Bibliothèque

Les enfants du parascolaire ont la possibilité de se rendre à la bibliothèque scolaire, située dans le bâtiment voisin, chaque midi ainsi que les mardis et jeudis après-midi. Ils y sont accompagnés par un encadrant, et accueillis par une bibliothécaire communale qui anime le lieu.

Cette dernière joue un rôle important, à la fois en tant que médiatrice culturelle et en tant que partenaire éducatif. En côtoyant régulièrement certains enfants, elle peut porter un regard complémentaire sur leur comportement et leur évolution, et transmettre des observations précieuses à l'équipe. Par ailleurs, des animations ponctuelles sont organisées en collaboration, comme des contes ou des ateliers créatifs autour de la lecture, contribuant à diversifier l'offre culturelle et à enrichir les expériences proposées aux enfants.

Ludothèque de Nyon

Depuis la rentrée 2018, un intervenant de la ludothèque de Nyon vient deux fois par mois, après le repas, pour animer un atelier autour des jeux de société. Ces rencontres permettent aux enfants de découvrir de nouveaux jeux dans une ambiance conviviale. Les jeux présentés restent ensuite à disposition de la structure jusqu'à la visite suivante.

Fondation de Vernand

Depuis 2021, une classe spécialisée de la Fondation de Vernand est accueillie dans les locaux de l'APEMS de Prangins. Cette structure s'adresse à des enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques et bénéficie de l'encadrement d'une équipe éducative dédiée.

À l'heure du repas, ces enfants partagent les mêmes espaces de restauration et de jeux que ceux de l'école de la Combe. Ces moments de cohabitation, organisés en concertation avec les deux équipes encadrantes, favorisent l'inclusion.

8. Mission de santé

L'APEMS de Prangins est titulaire du label « Fourchette Verte Junior », qui garantit une alimentation équilibrée et adaptée aux besoins des enfants. Ce label repose sur des recommandations précises visant à promouvoir la santé à travers plusieurs aspects : taille des portions, fréquence des repas contenant de la viande ou du poisson, limitation du sucre et du sel, entre autres critères essentiels.

Au-delà de l'équilibre nutritionnel, « Fourchette Verte Junior » sensibilise également les professionnels encadrant les repas à des enjeux clés comme la néophobie alimentaire, les valeurs liées au repas et les pratiques éducatives, notamment en encourageant une approche bienveillante, sans l'obligation de finir son assiette.

9. Conclusion

Ce projet pédagogique reflète l'engagement de l'APEMS de Prangins à offrir un cadre d'accueil de qualité, où chaque enfant peut grandir, s'épanouir et évoluer à son rythme dans un environnement bienveillant, inclusif et stimulant.

Il constitue une base commune pour l'équipe éducative et un repère pour les familles, les partenaires et la commune. En tant que document vivant, il fera l'objet d'évaluations régulières et pourra être ajusté en fonction des besoins des enfants, des pratiques professionnelles, et de l'évolution du contexte social ou institutionnel.